

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
06 avril 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°4.6

Achat portique
Aire de jeux la Lanne
Engagement dépenses
Aide Conseil Départemental

L'an deux mille dix sept et le treize avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SANS Christian (Proc.)**, Maire.

Présents : M, RAMEAU (Proc.), Mme GERARD (Proc) Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX (Proc.), LIVOTI, AIMONE-CAT (Proc), M. ROUCH

Absents excusés :
Mme DALLA-ZANNA (Proc. M. SANS)
Mme TOUZANNE (Proc. Mme AIMONE-CAT)
M. PIZZATO (Proc M. AMOUROUX),
Mme TONELLO (Proc. Mme GERARD)
Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)

Madame GERARD Sylvie a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de compléter l'aire de jeux de la Lanne par un portique pour enfants de 2 à 12 ans.

Un devis a été demandé à l'Entreprise KASO – 3 avenue Gustave Eiffel 33510 ANDERNOS LES BAINS. Le montant s'élève à 4 647,00 € H.T soit 5 576,40 € TTC. Cette proposition comprend l'achat du jeu et le sol amortissant.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cet achat.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- d'accepter le devis de l'Entreprise KASO - 3 avenue Gustave Eiffel 33510 ANDERNOS LES BAINS, dont le montant s'élève à 4 647,00 € H.T, soit 5576,40 € TTC,
- d'imputer la dépense à l'article 2188 – Section d'investissement du Budget Communal 2017.
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet achat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19.4.2017

Pour copie conforme,

En Mairie, le 18 avril 2017

Le Maire,

